





Accompagnant Educatif et Social

POUR QUI?

APPRENTISSAGE

De 18 à 30 ans (pas d'âge limite pour les travailleurs en situation de handicap) et avoir réussi les épreuves d'admission.

FORMATION CONTINUE

Avoir 18 ans révolus, justifier d'un niveau d'études de 3ème ou équivalent et avoir signé un contrat de professionnalisation.

COMMENT?

Maitriser les savoirs de base en lecture et en écriture. Passer un entretien de motivation sont les **prérequis** pour effectuer cette formation.

COMBIEN DE TEMPS?

APPRENTISSAGE

12 mois, qu'il s'agisse d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Parcours personnalisé suivant les dispenses ou allégements prévus par les textes réglementaires.

FORMATION CONTINUE

De 10 à 11 mois

Démarrage formation:

NOUS CONTACTER

PÔLE SERVICES 03.22.84.01.77 10 Rue du Quinconce 80200 Péronne

www.haute-somme.fr

OBJECTIFS

A l'issue de cette formation, l'apprenant sera capable de:

- ◆ Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés
- ◆ Etablir une relation attentive de proximité en fonction des capacités et potentialités de la personne
- ◆ Soutenir et favoriser la communication et l'expression de la personne et participer à son bien-être physique et psychologique
- ◆ Contribuer à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social
- ◆ Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la continuité de l'accompagnement
- Evaluer et réajuster régulièrement son intervention en fonction de l'évolution de la personne
- ◆ Selon son contexte d'intervention, intervenir au sein d'équipe pluriprofessionnelle et inscrire son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement, en lien avec les familles et les aidants

POURSUITE D'ÉTUDE

- DE Aide-soignant
- DE Auxiliaire de puériculture
- DE Moniteur éducateur

DÉBOUCHÉS

- Aide à domicile
- Accompagnant Educatif et Sociale en structure
- ◆ AESH (Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap)

MOS 4

- ◆ Aide à la recherche d'un maître de stage / maître d'apprentissage
- Etablissement à taille humaine
- Partenariats avec les CIO, lycées, missions locales
- Banc d'essai possible
- Accompagnement et suivi individualisé
- Formation ouverte à un public aux besoins particuliers

Une formation axée sur la pratique professionnelle lors des périodes en entreprise avec un retour sur le vécu permet une employabilité rapide des candidats.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ◆ Adaptation du parcours au contexte local, selon les besoins en emploi du territoire
- Individualisation du parcours selon les tests de positionnement, VAA, VAE
- Possibilité de modularisation de la formation

CONTENUS PRINCIPAUX

Bloc de compétences 1 :

Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne

Bloc de compétences 2 :

Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité

Bloc de compétences 3 :

Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne

Bloc de compétences 4 :

Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention

Bloc de compétences 5 :

Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

+ 21h pour la valisation de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 (AFGSU 2)

DISPOSITIF D'ÉVALUATION & DE VALIDATION

 Avoir validé l'ensemble des blocs de compétences et acquis l'ensemble des compétences du DE AES

Délivrance du diplôme sous réserver de l'obtention de l'AFGSU 2

Chaque bloc de compétences peut être validé séparément

Epreuve finale organisée par la DREETS













mars 2024

Version

STATUT

Le statut dépend du type de financement de la personne qui suit la formation. Dans le cadre de nos prestations, nous vous accompagnons également dans votre démarche de financement.

ALTERNANCE

Obtenir un contrat d'apprentissage d'un an, signé par un employeur du secteur privé ou public (école, maison de retraite, structure à caractère social, ...).
Obtenir un contrat de professionnalisation de 12 mois dans le secteur privé.

FORMATION CONTINUE

Prise en charge possible par Pôle Emploi, CPF ou le Conseil régional Programme et devis sur demande

CHIFFRES CLÉS



